

S.I.Vo.M. DE SERMAISES
COMPTE RENDU DE LA
SEANCE ORDINAIRE DU COMITÉ SYNDICAL
DU 14 AVRIL 2015

Nombre de membres en exercice : 10 – Présents : 10 – Votants : 10

Le quatorze avril deux mille quinze à dix neuf heures trente, le conseil syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Sermaises sous la présidence de M. BOHN Gérard.

Date de convocation : 8 avril 2015

Présents : M. BOHN Gérard, délégué de SERMAISES, Président – M. JEANNE Georges, délégué de MORVILLE-EN-BEAUCE - Mme LETULLIER Dominique, déléguée de SERMAISES, vice-présidents - Mme LOPEZ Murielle, déléguée suppléante de THIGNONVILLE - M. PIGEON Bernard, délégué d'INTVILLE-LA-GUETARD - Mme DEGUIN Françoise, déléguée de CESARVILLE-DOSSAINVILLE - M. VINCENT Christian, délégué de ROUVRES-SAINT-JEAN - M. BRECHEMIER José, délégué de PANNECIERES - M. CHENU Matthieu, délégué d'AUDEVILLE – Mme DOZIAS Véronique, déléguée de SERMAISES.

Absent : néant

Secrétaire de séance : M. BRECHEMIER José

I – OBSERVATIONS SUR LE COMPTE-RENDU DU 1^{er} AVRIL 2015

Le compte-rendu adressé à tous les membres est adopté à l'unanimité.

II – REVISION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU

Monsieur le Président rappelle qu'à la demande de plusieurs maires délégués, une réunion a été organisée avec le maire de Sermaises afin de débattre de la politique du prix de l'eau et en particulier de la mise en place d'un tarif unique pour toutes les communes.

Il remet aux membres de l'assemblée des simulations financières pluriannuelles du budget annexe de l'eau.

Les membres du comité syndical,
Après en avoir délibéré,

1°) - DECIDENT de procéder à un vote à bulletin secret afin de définir le prix de vente de l'eau au 1^{er} mai 2015.

2°) - Le résultat du vote a donné les résultats suivants :

- 5 voix pour un prix unique à 0,51 € le m³
- 5 voix pour un tarif à 0,50 € pour la commune de Sermaises et 0,55 € pour les autres communes.

Il est rappelé qu'en cas de partage des voix, le vote du Président est prépondérant.

M. BOHN, président, ayant voté pour un tarif unique à 0,51 €,

Les membres du comité syndical, à la majorité,

FIXENT à 0,51 € le prix de vente du mètre cube d'eau à compter du 1^{er} mai 2015 pour toute les communes.

III – RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE PAR LA C.C.P.B. - ORGANISATION DES SERVICES

Préalablement à l'étude de restructuration du groupe scolaire, le président de la CCPB demande la position du SIVOM quant à ses besoins en matière d'organisation des services périscolaires afin de pouvoir dimensionner les futurs locaux.

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré,
Afin d'anticiper l'augmentation des effectifs scolaires,
A l'unanimité,

DECIDENT

- De pérenniser l'organisation actuelle du restaurant scolaire en «liaison chaude» pour 320 rationnaires (actuellement 280),
- La mise à disposition de locaux pour la garderie et les nouvelles activités périscolaires (NAPS) pour 80 enfants.

IV – ENSEIGNEMENT MUSICAL A L'ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTION

Les membres du comité syndical, à l'unanimité,

AUTORISENT le Président à déposer un dossier de demande de subvention pour les cours de musique dispensés à l'école élémentaire.

V – INFORMATIONS DIVERSES

☞ une subvention de 5 000 € est accordée par le FIHPT pour la réalisation du document unique

☞ le solde de 11 200 € du fonds de soutien pour les NAPS a été versé.

☞ Dans le cadre du contrat de maintenance, la SAUR préviendra systématiquement les maires avant toute intervention sur les installations de production et de distribution d'eau.



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "G. BOHN".

G. BOHN